

PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE

ARRETE

portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques
des jardins du château de SAINT-SATURNIN (PUY DE DOME)

Direction Régionale
des Affaires Culturelles

Le Préfet de la Région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Préfets de Région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les Monuments Historiques et à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets de Région une Commission Régionale du Patrimoine Historiques, Archéologique et Ethnologique ;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la Région AUVERGNE entendue en sa séance du 10 octobre 1991

VU les autres pièces produites et jointes au dossier :

CONSIDERANT que

les jardins du château de SAINT-SATURNIN nécessitent un aménagement permettant la mise en valeur d'un édifice d'un intérêt majeur en Auvergne

A R R E T E

ARTICLE 1er. - Sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les douves du château de SAINT-SATURNIN (PUY DE DOME), le mur d'enceinte, les jardins avec leur sol et leurs terrasses situées sur les parcelles n° 82 et 128 d'une contenance respective de 33 a 40 ca et 2 ha 98 a 86 ca, figurant au cadastre section ZS et appartenant à la S.C.I. du château de SAINT-SATURNIN, constituée suivant acte enregistré à RIOM le 16 juin 1987, immatriculée au registre du commerce de CLERMONT-FERRAND sous le n° D 341 932 689, ayant son siège social au château de SAINT-SATURNIN, et pour gérant Monsieur GUEDES Jean-Marie, né le 9 mai 1950 à Cérences (MANCHE) ;

La S.C.I. du château de SAINT-SATURNIN est propriétaire de la parcelle n° 128 par acte passé les 21 et 29 juillet 1987 devant maître DALLOUBEIX, notaire à CLERMONT-FERRAND (Puy de Dôme), publié au bureau des Hypothèques de CLERMONT-FERRAND le 25 septembre 1987, volume 14 752, n° 23 ;

La S.C.I. du château de SAINT-SATURNIN est propriétaire de la parcelle n° 82 par acte passé le 23 septembre 1987 devant maître DALLOUBEIX, notaire à CLERMONT-FERRAND (Puy de Dôme), publié au bureau des Hypothèques de CLERMONT-FERRAND le 13 novembre 1987, volume 14 825, n° 14, avec régularisation de procédure de rejet le 19 janvier 1988 n° 1249 bis ;

ARTICLE 2. - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressé sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs du Département.

ARTICLE 3. - Il sera notifié au Préfet du Département, au Maire de la commune et à la S.C.I. propriétaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 5 MARS 1992

Le Préfet de la Région AUVERGNE,

Certifié conforme
Le Conservateur Régional
des Monuments Historiques



Louis ALLEMANT



Bernard LANDOUZY